

PROCES VERBAL

CONSEIL MUNICIPAL DU 5 septembre 2023

Nombre des conseillers

En exercice : 19

Présents : 16

Absents : 3

L'an deux mil vingt-trois, le 5 septembre,

Le conseil municipal de la commune DES VELLUIRE-SUR-VENDEE, dûment convoqué, s'est réuni en session ordinaire, à la mairie, sous la présidence de M. Laurent DUPAS, Maire.

Date de convocation du conseil municipal : 29/08/2023

Présents : Laurent DUPAS, Chantal JAUMIER, Serge BARREAUD, Christine BOBIN, Alain BENETEAU, Jennifer ROUHAUD, Adrien MARTIN, Steve GRELAUD, Alexis MAINARD (arrive au point 3), Didier SERNAGLIA, Sandrine JACQUAT, Luc GERBAUD, Sabrina JUTARD (arrive au point 2), Maryse DE OLIVEIRA, Valérie GAUFFENIC, Maité GENAUZEAU.

Absent excusé : Romain PAGEAUD.

Absents non excusés : Michaël HAPIOT, Caroline POUVREAU.

Secrétaire de séance : Didier SERNAGLIA.

Approbation du Procès-Verbal du 25 juillet 2023.

1-Décisions prises par le Maire 0509202301

Alain BENETEAU

Monsieur Alain BENETEAU, Adjoint, présente au Conseil Municipal les diverses décisions qui ont été prises du 25/07/2023 au 04/09/2023 :

DEVIS

BIONE0 – destruction nid frelons communs – 98.00 € TTC
SUD VENDEE PROPRETE – nettoyage logement – 1 044.00 € TTC

FACTURES

SAUR – eau agence postale 1^{er} semestre – 97.93 € TTC
ROUSSEAU – fromage cantine – 65.83 € TTC
METAMORPHOSE – panneaux signalétiques – 93.60 € TTC
VENDEE HABITAT – loyer cabinet du Payré juillet – 1 023.97 e TTC
BIONE0 – frelons communs – 98.00 € TTC
BODIN – balayage – 497.75 € TTC
SAUR – eau 1^{er} semestre – 1 222.77 e TTC
LECLERC – carburant – 328.03 € TTC
COLAS – compomac – 858.36 € TTC

ACTUEL VET – parka – 106.80 € TTC
NEW LOC – WC école juillet – 526.24 € TTC
VERITAS – contrôle garderie cantine – 261.60 € TTC
GROUPAUTO – réparation mitsubishi – 1 399.19 € TTC
BOUYGUES – tél 3 mois – 1 027.95 € TTC
ORANGE – tél 339.63 € TTC
Le conseil municipal en prend acte.

DPU

17/07/2023 – La gare (Pharamond - Drouet) 95 500,00 €
22/08/2023 – La gare (Doligez – Martin) 3 400,00 € + frais notaire
Le conseil municipal en prend acte.

2-Objet : Rapport sur le prix et la Qualité du Service (RPQS 2022) Assainissement Non Collectif et Assainissement Collectif – Votants : 15 0509202302

Laurent DUPAS

Monsieur le Maire rappelle au Conseil Municipal que le Conseil Communautaire de la Communauté de Communes Pays de Fontenay-Vendée a approuvé le Rapport sur le Prix et la Qualité du Service (RPQS) assainissement collectif et assainissement non collectif le 17.07.2023.

Le Conseil Municipal des Velluire-sur-Vendée a donc été destinataire des rapports annuels et des délibérations adoptées.

Le Maire présente donc ce dossier au Conseil Municipal qui en prend acte et demande au Maire de contacter la police de l'eau concernant les cas litigieux.

3-Objet : Sous-traitance Lot n°5 – Travaux école René Robuchon – Votants : 16 0509202303

Serge BARREAUD

Monsieur l'adjoint au Maire donne lecture au conseil municipal de la déclaration de sous-traitance concernant le lot n°5 – Menuiseries extérieures alu pour les travaux de réhabilitation de l'école René Robuchon à VELLUIRE.

Le conseil municipal, après en avoir délibéré, approuve cette déclaration de sous-traitance et autorise le maire à la signer.

4-Objet : Avenant n°1 Lot n°5 – Travaux école René Robuchon – Votants : 16 0509202304

Serge BARREAUD

Monsieur l'adjoint au Maire donne lecture au conseil municipal de l'avenant N°1 concernant le lot n°5 – Menuiseries extérieures alu pour les travaux de réhabilitation de l'école René Robuchon à VELLUIRE.

L'avenant n'a aucune incidence financière sur le montant du marché public.

Le conseil municipal, après en avoir délibéré, approuve cet avenant n°1 et autorise le maire à le signer.

5-Objet : Validation du projet de trois plateformes d'observation – RNR du POIRE - Votants : 16

0509202305

Laurent DUPAS

Monsieur le Maire présente au conseil municipal le dossier réalisé par l'agence Laurent GUILLON, ARCHITECTES à la demande du Parc Naturel Régional du Marais Poitevin, concernant le projet de création de trois plateformes d'observation sur le site de la Réserve Naturelle Régionale du MARAIS COMMUNAL du POIRE.

Le conseil municipal, après en avoir délibéré, valide ce projet.

6-Objet : Fermeture de la régie concernant la location des salles et de l'aire de loisirs - Votants :

16

0509202306

Chantal JAUMIER

Madame l'adjointe au maire rappelle la délibération en date du 3 janvier 2019 créant cette régie de recettes « encaissement des chèques caution » pour la location des salles polyvalentes, de la salle annexe et de l'aire de loisirs de la commune.

Elle donne lecture au conseil municipal d'un courrier de la trésorerie de Fontenay-le-Comte concernant le recourt à l'émission de titres plutôt qu'à la régie pour la gestion des locations de salles communales, avec l'avantage de simplifier la gestion administrative, de sécuriser le processus de location et de paiement et d'offrir à l'usager un moyen de paiement moderne et automatisé.

Le conseil municipal, après en avoir délibéré, décide de fermer la régie concernant la location des salles et de l'aire de loisirs, à compter du 1^{er} janvier 2024. Le contrat de location sera donc accompagné d'un mandat SEPA de prélèvement. Chaque usager devra joindre un RIB au contrat de location.

7-Objet : Activité supplémentaire dans le cadre du dispositif « ARGENT de POCHE » - Votants :

16

0509202307

Chantal JAUMIER

Madame l'adjointe au maire rappelle au conseil municipal la délibération en date du 6 septembre 2022 concernant l'opération « ARGENT de POCHE ».

Les activités proposées étaient l'entretien et nettoyage des bâtiments communaux ainsi que l'entretien et désherbage des espaces verts.

Elle propose au conseil municipal de rajouter une activité supplémentaire à savoir l'accompagnement des enfants lors d'animations communales.

Le conseil municipal, après en avoir délibéré, valide cette proposition.

Questions diverses :

- Information désistement : Mme Chouchane ne signera pas le bail car n'est plus intéressée par le cabinet du Payré.
- Lecture du courrier de la gérante de la supérette concernant l'entretien annuel des extincteurs. Une réponse par courrier lui sera faite en lui indiquant que celui-ci est à la charge du locataire.
- Discussion pour la pose d'un défibrillateur à l'Anglée.
- Le conseil municipal se positionnera lors de la prochaine réunion du conseil municipal en octobre concernant le projet de réalisation d'une passerelle sur la rivière VENDEE.

Fin de la réunion à 21H45.

Le 5.09.2023

Le secrétaire,

Didier SERNAGLIA

Le Maire, L. DUPAS

